



LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

CAB4N
1, rue de Bourgogne 67100 Strasbourg
contact@cab4n.fr

SOMMAIRE

Présentation de la Cab4N.....	3
L'équipe de formation.....	5
Méthode, moyens pédagogiques, modalité d'évaluation.....	6
Situation géographique.....	6
Restauration.....	7
La gestion du handicap.....	7
Être Stagiaire et avoir des enfants.....	7
Règlement intérieur de notre centre de formation (02/07/24).....	8
Conditions générales de vente.....	10

La CAB4N est une coopérative créée en 2024, la Société s'organise autour de trois axes principaux (former ; recueillir, produire et diffuser des ressources ; accompagner les individus et les collectifs) et a pour objet en France et à l'étranger :

Former :

- Organiser des formations ponctuelles et/ou continues à destination des citoyens et citoyennes, des salarié.es et des membres des associations, syndicats et structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), des élu.es des collectivités locales, des assemblées régionales, nationales et internationales et par extension à toutes les personnes et structures intéressées par les thématiques abordées par la coopérative.
- Accompagner les bénévoles de la coopérative à devenir formateurs et formatrices et prendre en charge leur formation et leur suivi dans le cadre de leur implication et engagement.
- Créer des supports, démarches et outils de formation et assurer leurs améliorations en fonction des évaluations des personnes formées et des bilans internes.
- Accompagner des personnes quel que soit leurs domaines d'expertises, à devenir formatrices à travers des stages de formation de formateurs et formatrices adaptés à leurs besoins et en lien avec les valeurs et les démarches de formation de la coopérative.
- Animer un réseau de formateurs et de formatrices dans le champ de l'éducation nouvelle et de l'éducation populaire et développer des projets communs et transversaux.
- Nos formations – les outils, les méthodes et les démarches – s'adaptent aux spécificités des participants et participantes et à leurs besoins. Elles ont vocations à rendre possible la participation de chacun et chacune quel que soit sa position, sa situation de vie ou ses vulnérabilités.

Recueillir, produire et diffuser des ressources :

- Fournir un travail de veille, de récolte et de recherche sur la pédagogie et les démarches de formation, l'éducation nouvelle et l'éducation populaire, les rapports de pouvoir, l'organisation collective, les fonctionnements des structures et des collectifs, les mobilisations sociales et citoyennes, l'analyse du fonctionnement et des dysfonctionnements de la société, sur la lutte contre le capitalisme, le colonialisme et le patriarcat, et toutes les discriminations qui en découlent ainsi que sur l'ensemble des thématiques en lien avec les activités de la coopératives.
- Organiser des rencontres, colloques, conférences, spectacles, concerts, événements sportifs ludiques et culturels et tout autre moyen de présenter et diffuser les productions et les recherches de la coopérative.
- Développer tout support pour diffuser de façon régulière la production de la coopérative (journal, émission, radio, chaîne, etc.)

- Diffuser et produire des articles, vidéos, podcasts, conférences, expositions, objets culturels, œuvres du spectacle vivant et tout autre support intellectuel, technique ou artistique pour promouvoir les idées, les outils, les démarches et les ressources pédagogiques de la coopérative.
- Animer un centre de ressources documentaires permettant de récolter, emprunter, échanger et promouvoir la pensée et la culture produite par la coopérative et ses membres ou en lien avec les activités et thématiques abordées par la coopérative.
- Mettre en place des groupes de recherches thématiques afin que les coopérateurs et coopératrices s’impliquent sur les sujets spécifiques qui les intéressent.
- Mettre en lien et animer un réseau de chercheurs et chercheuses qui puissent trouver au sein de la coopérative un espace de recherche et d’échange, qui puissent mettre leur expertise au service des thématiques de la coopérative et qui permettent l’incubation et l’éclosion de projets de recherches partagés et des manières de diffuser les connaissances produites au sein de la coopérative dans le champ de l’éducation formelle et de l’enseignement scolaire.
- Développer une attention permanente à l’adaptation des ressources produites et à une production spécifique en fonction des différents publics de la coopérative et notamment des enfants et des personnes à besoins spécifiques.
- Donner la parole aux enfants sur les questions de société afin qu’ils et elles participent, de leur place, à la création de ressources et d’outils.
- Imaginer des manières innovantes de diffuser les productions de la coopérative et en particulier dans le domaine de la production artistique et culturelle et de l’activité ludique et récréative/loisirs
- Assurer une présence sur les réseaux sociaux et les espaces en ligne pour diffuser et promouvoir les analyses de la coopérative sur les sujets de société et en particulier la pédagogie et les démarches de formation, l’éducation nouvelle et l’éducation populaire, les rapports de pouvoir, l’organisation collective, les fonctionnements des structures et des collectifs, les mobilisations sociales et citoyennes, l’analyse du fonctionnement et des dysfonctionnements de la société, à la lutte contre le capitalisme, le colonialisme et le patriarcat, à toutes les discriminations qui en découlent ainsi que l’ensemble des thématiques en lien avec les activités de la coopératives.

Accompagner les individus et les collectifs :

- Accompagner les associations, entreprises et structures de l’économie sociale et solidaire dans leur modèle de fonctionnement vers une association plus large des parties prenantes de la structure.
- Accompagner les collectifs informels de citoyens et citoyennes à se structurer et à mener des actions leur permettant de faire aboutir leurs demandes, souhaits, revendications, luttes et mobilisations.

- Accompagner les personnes, en particulier celles qui ont une place de pouvoir (par exemple enseignants, enseignantes, élu.es, responsables syndicaux, associatifs, et du champ de l'ESS etc.), à identifier les leviers d'actions, se renforcer, comprendre leur environnement et élaborer des stratégies de transformation.
- Organiser toute manifestation et occupation de l'espace public pour des actions permettant de rendre visible et de renforcer et promouvoir les demandes, souhaits, revendications, luttes et mobilisations citoyennes
- Interpeller par tous les moyens légaux les élu.es, collectivités, entreprises et toutes les structures ayant les moyens directs ou indirects d'améliorer le quotidien des citoyens et citoyennes portant des demandes, des souhaits et des revendications.

De façon transversale :

- Organiser des temps d'accueil des enfants pour permettre à leurs parents de participer aux activités en parallèle. Ceci peut inclure l'organisation d'accueils collectifs et éducatifs de mineur.es et l'embauche de personnel.les qualifié.es sur ces accueils.
- Œuvrer à la mise en lien et en réseau de personnes et de structures du champ de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire et de l'éducation nouvelle
- Participer aux instances locales, régionales, nationales et internationales dans le champ de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire et de l'éducation nouvelle pour en promouvoir les valeurs et le modèle
- Donner une place pleine et entière aux enfants, en parallèle des temps dédiés aux adultes, afin qu'ils et elles puissent s'interroger et échanger ensemble sur le monde et la société dans laquelle ils et elles grandissent. Les démarches issues de l'éducation nouvelle et de l'éducation populaire, les ressources, les ateliers et les stages sont élaborées spécifiquement pour être adaptés à l'âge et la maturité des enfants.
- Lutter contre le capitalisme, le colonialisme et le patriarcat, et toutes les discriminations qui en découlent par tous les moyens légaux à disposition de la coopérative y compris la constitution en partie civile si la situation devait se présenter.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA COOPÉRATIVE

Mounia DARKAOUI :

Juriste de formation, accompagnatrice de différents publics au sein de Pole Emploi et de la CPAM, enseignante au sein de l'Éducation Nationale, responsable et militante associative pour la valorisation des cultures minoritaires en France, parente d'élève investie pour une école publique de qualité, et actuellement formatrice sur les questions d'interculturalité auprès des professionnels de l'enfance. Avec des compétences et de l'entraînement en droit du travail, en gestion administrative et financière, en histoire et sociologie de la migration, et en accompagnement et développement personnel.

Sébastien HEITZ :

Formateur en éducation populaire et en éducation nouvelle, organisateur social (soutien à la mobilisation associative ou à l'organisation de mobilisations sociales) et concepteur graphique. Dans la formation et la mobilisation collective depuis plus de 20 ans avec un intérêt permanent pour la dynamique collective et les fonctionnements et dysfonctionnement dans la société (manipulation médiatique, analyse radicale des rapports de pouvoir, systèmes alternatifs de coopération...)

Brahim MAAMERI :

Référent Handicap et chargé d'accompagnement social global au sein d'un organisme de formation national depuis 18 ans, Brahim, sociologue de formation, a suivi plusieurs cursus universitaires en sciences sociales jusqu'en 3^{ème} cycle et s'est spécialisé dans le développement social. Engagé en QPV à travers des associations sur des questions de pouvoir d'agir des habitants. Il est engagé dans la vie associative et le milieu scolaire.

Halima MENECEUR :

Des diplômes et une expérience professionnelle dans divers secteurs tel que l'animation socioculturelle et le social m'a permis d'être formatrice auprès de plusieurs publics. De plus, j'étais également enseignante auprès des collégiens-collégiennes et des lycées-lycéennes.

MÉTHODE, MOYENS PÉDAGOGIQUES, MODALITÉ D'ÉVALUATION

Tout le contenu de nos formations est créé sur-mesure, il s'adapte à vos besoins particuliers. Les stagiaires sont au cœur de la formation, c'est à partir de leur participation et leur expérience que l'équipe de formation s'appuie pour venir compléter ou modifier les connaissances et les pratiques.

Les formations se déroulent préférentiellement en présentiel, mais elles peuvent être adaptées en distanciel si les circonstances l'exigent (notamment liées à un contexte sanitaire). La documentation pédagogique sera fournie aux stagiaires en lien avec la thématique de formation.

Afin d'évaluer les besoins des stagiaires, puis l'atteinte de vos objectifs, vous disposerez d'un outil d'évaluation qui sera transmis par l'équipe de formation. A l'issue du temps de formation, il vous sera transmis un certificat de réalisation et une attestation de présence.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Les informations sur le lieu géographique seront données dans la convocation cependant nous veillerons que le lieu soit desservi à minima par le transport en commun.

RESTAURATION

Pour les formations d'une journée il sera possible soit de manger sur place ou à proximité du lieu. Toutefois, des informations complémentaires seront communiquées sur la convocation.

LA GESTION DU HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont accueillies sur des modalités adaptées, après un échange avec le-la stagiaire quant à l'accessibilité des locaux ou des outils pédagogiques et moyens disponibles. Une recherche des moyens spécifiques sera étudiée afin de rendre toutes les formations accessibles à une personne en situation de handicap.

Notre intention est une adaptation des modalités de déroulement aux personnes en situation de handicap ou orientation vers un interlocuteur adapté Cap Emploi, Agefiph par exemple.

Notre référent handicap est à votre disposition pour échanger avec lui en amont de formation et identifier les éventuelles adaptations à effectuer de manière à ce que toutes les personnes en situation de handicap puissent suivre la formation dans les meilleures conditions.

Brahim MAAMERI : brahim@cab4n.fr

ÊTRE STAGIAIRE ET AVOIR DES ENFANTS

La Cab4n met tout en œuvre pour permettre aux parents de se former et de participer aux actions de la coopérative. Certaines formations sont prévues avec un accueil des enfants en parallèle à partir de 5 ans. Les horaires peuvent être aménagées pour permettre de chercher les enfants à l'école. Nous sommes en recherche constante de rendre nos formations accessible aux parents ayant des difficultés de garde.

Notre référente parentalité est à votre disposition pour échanger avec elle en amont de formation et identifier les éventuelles adaptations à effectuer de manière à ce que les parents puissent suivre la formation dans les meilleures conditions.

Mounia Darkaoui : mounia@cab4n.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE NOTRE CENTRE DE FORMATION (02/07/24)

ARTICLE 1 : STAGIAIRE

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation, et ce quel que soit leur statut personnel. Un exemplaire est porté à la connaissance de chaque stagiaire. En conséquence, tout.e stagiaire doit respecter le présent règlement.

ARTICLE 2 : LIEU DE FORMATION

Le lieu de la formation sera communiqué dans la convocation. Les dispositions du présent règlement sont applicables lors de toutes nos formations et dans tous les lieux où nous organisons une formation.

ARTICLE 3 : HORAIRES - ABSENCE ET RETARD

Les horaires de formations et d'accompagnement sont fixés par la structure et portés à la connaissance des stagiaires soit à l'occasion de l'envoi de la convocation par courriel ou de la prise de rendez-vous. Les stagiaires sont tenu-e-s de respecter ces horaires.

En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent informer l'équipe de formation (un numéro de téléphone sera communiqué aux stagiaires). Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter, sauf circonstances exceptionnelles autorisées.

Pour les actions de formation, les stagiaires sont tenu-e-s de remplir et signer la fiche de présence chaque demi-journée.

ARTICLE 4 : HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun-e le respect :

- Des prescriptions applicables et matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation,
- De toute consigne imposée par la direction de la CAB4N.

ARTICLE 5 : CONSIGNE D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du lieu de formation. Le plan d'évacuation se trouve dans le hall d'entrée. Le-la stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le-la stagiaire doit cesser toute activité et suivre dans le calme les instructions de la personne représentante habilitée de la CAB4N ou des services de secours.

Tout.e stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un.e représentant.e de la CAB4N.

ARTICLE 6 : MAINTIEN EN BON ÉTAT DU MATÉRIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenu-e-s d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

ARTICLE 7 : ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le-la stagiaire ou les personnes témoins de l'accident, à la responsable de l'organisme.

ARTICLE 8 : ACCÈS AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la coopérative, le-la stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux à d'autres fins que la formation,
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme,
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

ARTICLE 9 : INFORMATION ET AFFICHAGE

La circulation de l'information se fait par l'affichage dans les locaux. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES

La coopérative décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux où se déroulent la formation ou l'accompagnement.

ARTICLE 11 : BOISSONS ALCOOLISÉES

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse durant les formations.

ARTICLE 12 : INTERDICTION DE FUMER

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux et à l'intérieur du bâtiment.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente de la Cab4n ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société coopérative d'intérêt commun Cab4n (SIRET : 835 325 283 00025, numéro de déclaration d'activité de formation 84 38 07086 38) consent au ou à la commanditaire, qui l'accepte, une formation, une animation ou un accompagnement issue de l'offre de la Cab4n.

Les présentes conditions sont complétées par le règlement intérieur de la Cab4n et/ou du lieu dans lequel se déroule l'activité portée par la Cab4n. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le ou la commanditaire des conditions générales de vente.

Ces CGV concernent les formations présentielles. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de la Cab4n, dans des locaux loués par la Cab4n, mis à disposition ou dans les locaux du ou de la commanditaire.

2. HIÉRARCHIE DES NORMES

Dans le respect du cadre légal et réglementaire, les conditions générales de ventes sont prioritaires sur le règlement intérieur de la Cab4n, le règlement intérieur de la Cab4n est prioritaire sur le règlement intérieur du lieu dans lequel se déroule les activités, sauf dérogation formelle et expresse de la Cab4n, ces conditions prévalent sur tout autre document du ou de la commanditaire.

3, DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour toute commande, un devis est adressé au ou à la commanditaire, accompagné éventuellement d'une convention de formation pour les formations professionnelles. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. L'exemplaire de la convention de formation signé devra être retourné à la Cab4n.

A l'issue de la formation, la Cab4n adresse les documents suivants : facture et évaluations.

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation (attestant de l'assiduité du ou de la stagiaire), une attestation de formation et le cas échéant, une attestation de réussite sont remises au ou à la stagiaire avec copie sur demande au ou à la commanditaire. Les copies des feuilles d'émargements sont disponibles sur demande et conservées selon les durées légales.

4, MODALITÉ DE FORMATION, D'ANIMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

La Cab4n est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les outils utilisés par la Cab4n sont des outils de l'éducation nouvelle, de l'éducation populaire et de la pédagogie active.

La Cab4n pourra confier la conduite de tout ou partie de l'action de formation à un autre organisme de formation avec lequel elle aura passé un accord de sous-traitance.

Les durées des actions sont précisées sur les documents de la Cab4n. Les stagiaires sont tenu.es de respecter le règlement intérieur de la Cab4n et du lieu d'accueil, éventuellement aménagé par la Cab4n pour les besoins de la formation.

La Cab4n se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant ou toute participante dont le comportement empêcherait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

5, PRIX DE VENTE ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les prix sont indiqués en Euros Toutes Taxes Comprises.

Les prix des actions sont indiqués sur le devis adressé au ou à la commanditaire. Les éventuels frais liés aux outils, matériels pédagogiques, locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs et formatrices sont facturés en sus et sont également précisés sur le devis ou pour une partie intégrés aux frais pédagogiques.

Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque à l'ordre de la Cab4n ou par virement. En cas d'absence ou de retard de règlement, la Cab4n se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. La Cab4n pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le ou la commanditaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au ou à la commanditaire :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement lors de sa commande en y indiquant les coordonnées de l'organisme collecteur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il ou elle aura désigné.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au ou à la commanditaire.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le ou la commanditaire sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

6, ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DE FORMATIONS PAR LA CAB4N

La Cab4n se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, et d'en informer le ou la commanditaire au plus tard 10 jours avant la date de la formation. La Cab4n n'est tenue à aucune indemnité d'aucune sorte.

La Cab4n se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant ou une formatrice défaillante par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

La Cab4n peut être contrainte d'annuler une formation pour cas de force majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais.

Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, des difficultés d'acheminement liés aux réseaux de transport (pannes mécaniques, suppression ou retard de trains etc.) que le personnel de la Cab4n peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

7, ANNULATION OU REPORT DE FORMATIONS PAR LE OU LA COMMANDITAIRE

Le ou la commanditaire peut demander l'annulation ou le report d'une formation.

Si cette demande parvient à la Cab4n, par écrit, moins de 10 jours calendaires avant la date de la formation, les frais déjà engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur, la formatrice et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au ou à la commanditaire.

Si l'annulation s'accompagne d'un report programmé dans les trois mois qui suivent la formation annulée, aucun coût supplémentaire ne sera facturé au ou à la commanditaire.

8, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation sont la propriété de la Cab4n. Ces supports ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de la Cab4n ou mention présente lisiblement sur les supports (licence creative commons) et dans le respect de ces mentions ou des directives de la Cab4n concernant l'utilisation des documents. Le ou la commanditaire s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement concurrence commerciale à la Cab4n en cédant ou en communiquant ces documents sauf accord exprès de la Cab4n.

9, RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS

Toute demande d'information ou réclamation du ou de la commanditaire relative aux conditions générales de ventes devra être formulée par écrit à la Cab4n (email : contact@cab4n.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais. En cas de réclamation, le titre du mail doit contenir la mention « réclamation » afin d'être identifiée de façon spécifique par la personne en charge du traitement.

10, RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Cab4n ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le ou la commanditaire, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Cab4n serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de la Cab4n ne pourra excéder le montant total du prix payé par le ou la commanditaire au titre de l'action concernée.

11, ASSURANCES

Le ou la stagiaire reste responsable, pendant toute la durée de la session de formation, vis à vis des tiers et de la Cab4n. Il ou elle doit donc être couvert et couverte par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses.

La Cab4n s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du ou de la commanditaire et uniquement pour la seule finalité de fournir la formation et durant le temps nécessaire à cette finalité. La Cab4n garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la formation. La Cab4n s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Le ou la commanditaire garantit à la Cab4n qu'il ou elle a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il ou elle a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le ou la commanditaire garantit la Cab4n contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le ou la commanditaire s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par la Cab4n, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la formation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de la Cab4n, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de la Cab4n.

Si l'une quelconque des clauses ci-dessus était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes conditions ni de la formation concernée. Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des conditions générales de vente ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application. Le ou la commanditaire s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il ou elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de la formation (notamment remises accordées par la Cab4n, modalités spécifiques de la formation et échanges entre les commanditaires).

La Cab4n est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du ou de la commanditaire qui en découlent ne valent qu'à l'égard de la Cab4n, laquelle demeure responsable à l'égard du ou de la commanditaire de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Strasbourg.